20	20/05/2021	BE 0876.701.440	21	EUR			_
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21149.00174	A-cap 1.1	

## COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

## DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: SPI LA LOUVIERE Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue Jean Mermoz N°: 29 Boîte:

Code postal: 6041 Commune: Gosselies

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Hainaut, division Charleroi

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0876.701.440

27-04-2021

au

au

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

02-03-2020

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

-----

01-01-2020

31-12-2020

Exercice précédent du

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-cap 6.1.1, A-cap 6.1.3, A-cap 6.2, A-cap 6.5, A-cap 7.1, A-cap 7.2, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

N° BE 0876,701,440 A-cap 2.1

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**WAGNER** Laurent

Allée des Peupliers 15 6280 Gerpinnes **BELGIQUE** 

Administrateur délégué Début de mandat: 01-02-2020 Fin de mandat: 01-02-2023

**WAGNER** Valérie

Les Acquois 4 5651 Tarcienne **BELGIQUE** 

Président du Conseil d'Administration Fin de mandat: 01-02-2023 Début de mandat: 01-02-2020

**WAGNER** Caroline

Rue de Lasne 34 1380 Lasne **BELGIQUE** 

Administrateur Début de mandat: 01-02-2020 Fin de mandat: 01-02-2023

**TAGLIAVINI** Antoine

Clos de la Perdrix 4 1490 Court-Saint-Etienne

**BELGIQUE** 

Administrateur Début de mandat: 01-02-2020 Fin de mandat: 01-02-2020

**VENSENSIUS** Laurent

Rue de la Giloterie 22/a 5070 Fosses-la-Ville **BELGIQUE** 

Administrateur Début de mandat: 01-02-2020 Fin de mandat: 01-02-2023

PWC RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00009)

BE 0429.501.944 Woluwedal 18

1932 Sint-Stevens-Woluwe

**BELGIQUE** 

Début de mandat: 19-06-2020 Fin de mandat: 26-04-2023 Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

MATRICHE Didier (A01639)

Woluwedal 18

1932 Sint-Stevens-Woluwe

N°	BE 0876.701.440		A-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

BELGIQUE

N°	BE 0876.701.440		A-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N°	BE 0876.701.440		A-cap 3.1
----	-----------------	--	-----------

## **COMPTES ANNUELS**

# **BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.995.253</u>	<u>2.226.684</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.995.253	2.226.684
Terrains et constructions		22	1.995.253	2.226.684
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>449.656</u>	<u>329.109</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	123.756	1.911
Créances commerciales		40	123.756	1.894
Autres créances		41		17
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	116.403	79.165
Comptes de régularisation		490/1	209.497	248.034
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.444.909	2.555.794

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>93.140</u>	207.660
Apport		10/11	189.865	189.865
Capital		10	189.865	189.865
Capital souscrit		100	189.865	189.865
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	890	890
Réserves indisponibles		130/1	890	890
Réserve légale		130	890	890
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	-97.615	16.905
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>2.351.769</u>	<u>2.348.134</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	1.742.132	2.008.266
Dettes financières		170/4	1.735.632	2.001.766
Etablissements de crédit, dettes de location-				
financement et dettes assimilées		172/3	1.735.632	2.001.766
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	6.500	6.500
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	514.777	323.406
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	266.134	260.998
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	14.539	61.456
Fournisseurs		440/4	14.539	61.456
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	54.405	0.50
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	54.105	952
Impôts		450/3	54.105	952
Rémunérations et charges sociales		454/9	400 000	
Autres dettes		47/48	180.000	40 400
Comptes de régularisation		492/3	94.860	16.462
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.444.909	2.555.794

N°	BE 0876.701.440		A-cap 4
----	-----------------	--	---------

# **COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)	)/(-)	9900	195.698	566.025
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et				
biens divers		60/61		
, ,	)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais				
d'établissement, sur immobilisations incorporelles e	t			
corporelles		630	231.431	225.812
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes				
en cours d'exécution et sur créances commerciales		631/4		
dotations (reprises) (+) Provisions pour risques et charges: dotations	)/(-)	631/4		
	)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation	) <sup>/</sup> ( <sup>-</sup> )	640/8	39.723	33.032
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de fra	aic	040/6	39.723	33.032
de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	( )	66A		
The state of the s	)/(-)	9901	-75.456	307.182
Produits financiers	,	i	38	2
Produits financiers récurrents	-	75		2
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B	38	
Charges financières	6.	4 65/66B	39.101	60.969
Charges financières récurrentes		65	38.613	60.969
Charges financières non récurrentes		66B	488	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)	)/(-)	9903	-114.520	246.215
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)	)/(-)	67/77		1
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)	)/(-)	9904	-114.520	246.214
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)	)/(-)	9905	-114.520	246.214

N°	BE 0876.701.440		A-cap 5	
----	-----------------	--	---------	--

# **AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-97.615	17.794
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-114.520	246.214
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	16.905	-228.420
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		890
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		890
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-97.615	16.905
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0876.701.440		A-cap 6.1.2
----	-----------------	--	-------------

## **ANNEXE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXX	5.367.795
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	5.367.795	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXX	3.141.111
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	231.431	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	3.372.542	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>1.995.253</u>	

N° BE 0876.701.440 A-cap 6.3	N°	BE 0876.701.440
------------------------------	----	-----------------

## **ETAT DES DETTES**

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE		
LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	266.134
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	1.124.437
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	617.695
DETTES GARANTIES		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les		
actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement	0000	
promises sur les actifs de la société	9062	

N°	BE 0876.701.440		A-cap 6.4
----	-----------------	--	-----------

## **RÉSULTATS**

## **PERSONNEL**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

# PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

## Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents Produits financiers non récurrents

## Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes Charges financières non récurrentes

## **RÉSULTATS FINANCIERS**

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	20	
76	38	
76A		
76B	38	
66	488	
66A		
66B	488	
6502		

N°	BE 0876.701.440	A-cap 6.6
1		-

# RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

## **ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES**

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

# LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Audit statutaire
Audit contractuel (acquisition)

5.000 4.000

Exercice

Exercice

# TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société Nature des transactions

N°	BE 0876.701.440		A-cap 6.7
----	-----------------	--	-----------

## **DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

## Informations à compléter par la société si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

Warehouses Estates Belgium SCA
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
BE 0426.715.074
Avenue Jean Mermoz 29
6041 Gosselies
BELGIQUE

<sup>\*</sup> Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

N° BE 0876.701.440 A-cap 6.8

## **RÈGLES D'ÉVALUATION**

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

#### I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrété royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

N,ant

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [ont] [xxxxxxxxxx] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne

La dur, e d'amortissement des bftiments industriels, administratifs ou commerciaux a ,t, pr,cis,e afin de refl^ter les amortissements r,ellement pratiqu,s au sein de la soci,t,. Cette modification n'a pas eu comme cons,quence de modifier le dur,e d'amortissement des immeubles mais simplement de pr,ciser les amortissements appliqu,s. et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des changes imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : N,ant

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : N,ant

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : N.ant

#### II. Règles particulières

#### Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

### Frais de restructuration

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

### Immobilisations incorporelles

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se

### Immobilisations corporelles

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

+ + + Actifs +	Méthode L (linéaire)	+ +	Base NR (non	+		Taux e	n %	+
+ + + + + + + + + + + + + + + + + + +	D (dégressive) A (autres)		réévaluée) G (réévaluée)	+	Principal Min Max.	+	Frais accessoires Min Max.	+
+ + +		+		+		+		+
+ 1. Frais d'établissement+		+		+		+		+
+ +		+		+		+		+
+ 2. Immobilisations incorporelles+		+		+		+		+
+ +		+		+		+		+
+ 3. Bâtiments industriels, admini- +		+		+		+		+
+ stratifs ou commerciaux *+	L	+	NR	+	10.00 - 20.00	+	10.00 - 20.00	+
+ +	L	+	NR	+	5.00 - 5.00	+	5.00 - 5.00	+
+ +		+		+		+		+
+ 4. Installations, machines et +		+		+		+		+
+ outillage *+		+		+		+		+
+ +		+		+		+		+
+ 5. Matériel roulant *+		+		+		+		+
+ +		+		+		+		+
+ 6. Matériel de bureau et mobilier* +		+		+		+		+
+ +		+		+		+		+
+ 7. Autres immobilisations corp. * .+		+		+		+		+
++		+		+				+

\* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés : - montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

### Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure

N° BE 0876.701.440 A-cap 6.8

```
1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
N,ant
4. Immeubles destinés à la vente :
N,ant
Fabrications :
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [xxxxxxx] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux
empruntés pour les financer.
En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ
                                                                                        % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).
Commandes en cours d'exécution :
Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement
des travaux1.
Dettes :
Le passif [xxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt
anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :
N,ant
Conventions de location-financement :
Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers
et conclues avant le ler janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élévés à : EUR
```

N°	BE 0876.701.440		A-cap 6.9
----	-----------------	--	-----------

## **AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE**

Conformément aux article 3:4 et 3:6 %1 du Code des sociétés et des associations, au cas ou le bilan fait apparaître une perte reportée ou le

compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité doit être reprise dans l'annexe des comptes annuels.

Au 31 décembre 2020, la bilan de la société fait apparaître une perte reportée qui s'élève à EUR 97.615,11. Les revenus locatifs de l'exercice étant inférieurs aux charges opérationnelles (y inclus la charge d'amortissement de l'immeuble) et financières, la Société a réalisé une etant inferieurs aux charges operationnelles (y inclus la charge d'amortissement de l'immeuble) et financières, la Societé a realise une perte comptable durant l'exercice 2020. Le 31 janvier 2020, la société a fait son entrée dans le périmètre de consolidation de WEB SCA qui détient 100% des actions ce qui a eu un impact sur les charges de l'exercice (charges tant relatives à l'acquisition qu'à la gestion courante dans le cadre d'une société immobilière règlementé cotée sur Euronext). Les natures de ces dépenses qui pour la plupart seraient amenées à disparaître lors d'une fusion simplifiée à l'étude sont des charges de gouvernance, d'honoraires d'acquisition, d'audit interne, de commissaire reviseur, de gestion courante telles que celles refacturées par la Société WEB SCA dans le périmètre de laquelle SPI SA est rentrée le 31 janvier dernier. Une convention de prêt a été signée entre la société et sa maison mère. Par cette convention, la maison mère de la société a mis à disposition de sa filiale une ligne de crédit de type revolving de EUR 500.000 avec une maturité au 31 décembre 2024. Cette ligne de crédit permettra à la société de faire face à ses charges opérationnelles et au remboursement de sa dette externe. A la date du 31 décembre 2020, le conseil d'administration n'a pas constaté d'impact significatif de la pandémie de COVID-19 sur les activités de la société. Les comptes annuels présentés ne sont donc pas influencés de façon significative par cette pandémie.



## **SPI LA LOUVIERE SA**

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Le 22 mars 2021



## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE SPI LA LOUVIERE SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Spi La Louvière SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 juin 2020, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Nous exerçons le contrôle légal des comptes annuels de la Société pour le premier exercice.

## Rapport sur les comptes annuels

## Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 2.444.908,99 et d'un compte de résultats qui se solde par une perte de l'exercice de EUR 114.519,68.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

## Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services Maatschappelijke zetel/Siège social: Woluwe Garden, Woluwedal 18, B-1932 Sint-Stevens-Woluwe T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB



## Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société:
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;



- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## Autres obligations légales et réglementaires

## Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

## Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

## Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.



## **Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

L'actif net est réduit à un montant inférieur à la moitié du capital social. Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait qu'en conséquence, le conseil d'administration a soumis dans le délai légal à l'assemblée générale des actionnaires la question de la dissolution éventuelle de la société prévue à l'article 7:228 du Code des sociétés et des associations et a justifié ses propositions dans un rapport spécial. Une assemblée générale a été convoquée en date du 27 avril 2021 pour statuer sur ces propositions.

Sint-Stevens-Woluwe, le 22 mars 2021

Le commissaire PwC Reviseurs d'Entreprises SRL Représenté par

Didier Matriche

Réviseur d'Entreprises

matri Clu